

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2024

VALORISER LA RÉSERVE COMMUNALE DE SÉCURITÉ CIVILE - (N° 2301)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 15

présenté par

M. Vuibert, M. Giraud, M. Ghomi, M. Abad, M. Sitzenstuhl, Mme Rilhac et Mme Brulebois

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

L'article L. 724-1 du code de la sécurité intérieure est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« La réserve communale de sécurité civile, en plus des missions opérationnelles déjà prévues, inclut également des actions de sensibilisation et de prévention des risques. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La France est régulièrement confrontée à une diversité de risques et de crises, qu'ils soient d'origine naturelle, technologique, ou sanitaire. Dans ce contexte, il est impératif de renforcer les dispositifs de préparation et de réponse afin de protéger efficacement les populations et de limiter les dommages.

La réserve communale de sécurité civile constitue un maillon essentiel de ce dispositif, mobilisant des citoyens volontaires pour intervenir lors de situations de crise. Actuellement, les missions de la réserve communale se concentrent principalement sur des interventions opérationnelles en cas d'urgence, telles que le soutien aux services de secours et de protection. Cependant, il est nécessaire d'aller au-delà de la seule réaction aux crises et de renforcer la prévention et la sensibilisation des populations aux risques. En effet, la sensibilisation et la prévention jouent un rôle crucial dans la réduction des vulnérabilités et la préparation aux situations d'urgence. En éduquant les citoyens sur les risques potentiels et les mesures à prendre pour s'en prémunir, nous renforçons leur capacité à faire face aux dangers et à réagir de manière appropriée en cas de besoin.

Par conséquent, cet amendement propose d'élargir les missions de la réserve communale de sécurité civile pour inclure des actions de sensibilisation et de prévention des risques. Ces missions pourraient consister en des campagnes d'information sur les risques naturels, technologiques ou sanitaires, des séances de formation aux gestes de premiers secours, ou encore des exercices de simulation pour préparer la population à réagir en cas d'urgence.